Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20260605-26050603-DE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de MAËL-CARHAIX - 22340

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération n° 26.05.06.03

Le 05 juin 2026, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame Rollande LE BORGNE, Maire.**

Présents : Raymond BARRÉ, Camille BERTRAND, Yann COLLOBERT, Marija COLOVIC, Valérie GLOU, Sabrina GUÉGUEN, Rollande LE BORGNE, Alain LE COZ, Elise LORINQUER, Jean-Pierre TROQUIER

Absents excusés : John GREENLEES, Solenn JOUAN-HENAFF, Claude LE TERTRE, Alain MARZIN, Rozenn MÉROT

Absents : Néant

Secrétaire : Raymond BARRÉ

En exercice : 15	**Présents : 10**	**Pouvoirs : 5**
Vote	Pour	15
	Contre	0
	Abstention	0

Objet : Restructuration et extension de la maison de santé pluridisciplinaire. Approbation de l'Avant-Projet Définitif APD. Montant estimatif des travaux : 833 390 € HT. Demandes de subventions.

Classification Actes : *Finances locales – 7.5 : Subventions*

Madame le Maire rappelle l'historique du cabinet médical de Maël-Carhaix ainsi que la progression continue de son activité de par les installations successives de médecins et son mode de fonctionnement particulier, conduisant après plusieurs opérations d'aménagement et d'extension à la structure aujourd'hui connue.

Actuellement composé de huit médecins généralistes, il constitue un équipement de santé structurant incontournable à l'échelle du territoire et contribue de manière significative à l'accès aux soins de proximité pour une population dépassant largement le périmètre communal.

Face à l'évolution des besoins des professionnels de santé, aux contraintes d'espace identifiées dans le cadre du projet de santé validé par l'ARS et à la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil des remplaçants, internes et stagiaires, le principe d'une restructuration et extension des locaux a été validée afin de garantir la pérennité et le développement de l'offre de soins sur le territoire.

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 16 décembre 2025 (n°10), le conseil municipal validait l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire au cabinet d'architecte ARG – Architecte Richard GUILLEMOT, qui, après plusieurs réunions de travail en collaboration avec les médecins propose un avant-projet définitif répondant aux besoins actuels et futurs des professionnels de santé tout en respectant les différentes contraintes à la fois foncières et financières.

Elle présente ensuite le montant estimatif des travaux au stade APD à savoir 833 390 € HT auquel s'ajoute les frais d'acquisition et missions inhérentes.

Madame le Maire précise ainsi les différentes ressources prévisionnelles afin de financer le projet provenant notamment de la Région au titre du dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne, de l'Etat au titre de la DETR, du Département au titre du Contrat de Territoire et de la Communauté de Communes au titre des Fonds de concours. Le financement sera complété par un emprunt assumé en partie par les loyers actualisés des professionnels de santé et de l'autofinancement.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20260605-26050603-DE

Elle présente ainsi le plan prévisionnel de financement du projet :

Coût estimatif de l'opération	
Dépenses	**Montant HT**
Foncier	56 418.25 €
Mission de maîtrise d'œuvre	72 580.00 €
Etudes	23 550.00 €
Travaux	833 390.00 €
Aléas	41 669.50 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL HT	**1 027 607.75 €**

Ressources prévisionnelles de l'opération	
Financements	**Montant HT**
DETR	235 500.00 €
Conseil régional	186 640.00 €
Conseil départemental - Contrat de territoire	50 000.00 €
EPCI - Fonds de concours	150 000.00 €
Sous-total aides	**622 140.00 €**
Fonds propres	105 467.75 €
Emprunt	300 000.00 €
Sous-total Autofinancement	**405 467.75 €**
TOTAL	**1 027 607.75 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve l'avant-projet définitif présenté ainsi que la description des travaux envisagés s'élevant à 833 390.00 € HT, 1 000 068.00 € TTC,**
- **approuve le plan prévisionnel de financement d'un montant global de 1 027 607.75 € HT soit 1 233 129.30 € TTC,**
- **autorise Madame le Maire à solliciter les subventions permettant le financement du projet à savoir notamment l'aide financière de la Région Bretagne « Bien Vivre Partout en Bretagne », du Département au titre du contrat de territoire et de la CCKB au titre des fonds de concours.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

MAIRIE de MAËL-CARHAIX (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,

Baré